

# DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

Le Journ@l



## Partenaires

AUXERRE  
SPORTS

LA BRASSERIE  
BBY  
DES BORDS DE L'YONNE

E.Leclerc



LA POSTE

transdev



## LE FUTSAL ENTRE EN JEU



## Partenaires



CA  
CHAMPAGNE  
BOURGOGNE  
BANQUE ET ASSURANCES

L'YONNE  
RÉPUBLICAINE



DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE LA COHESION SOCIALE  
ET DE LA  
PROTECTION DES POPULATIONS

« Le District, c'est VOUS ! »

C.CAILLIET

## Sommaire

- 🏆 **Informations** Pages 1 à 4
- 🏆 **Actualités** Pages 5 et 6
- 🏆 **Procès-Verbaux** Pages 7 à 14

## Agenda de la semaine

- Lundi 09** : Assemblée générale de l'Amicale des Éducateurs
- Mardi 10** :
- Mercredi 11** : Commission Sportive / CPD Féminin
- Jedi 12** : Commission de Discipline
- Vendredi 13** :
- Samedi 14** : 2<sup>ème</sup> journée de formation arbitres

# INFORMATIONS



## « LE FOOTBALL ET SES RÈGLES » EN VENTE AU DISTRICT

Le livre "Le football et ses règles", 2017/2018, est en vente au district au prix de 25€ (frais de port : 4.80€).

## FORMULAIRE DE SUBVENTION 2018

Nous vous informons que les [dossiers](#) de demande de subvention 2018 sont en ligne sur le site du conseil départemental. Le dossier est à retourner au conseil départemental de l'Yonne avant le 15 novembre 2017.



## RÉUNION OBLIGATOIRE DES CLUBS

La commission technique organise une réunion obligatoire destinée à tous les clubs le lundi 16 octobre à 19h00 au siège du District de l'Yonne (salle de conférence du "89").

### Ordre du jour



1. Accompagnement et structuration des clubs
2. Programme éducatif
3. Label jeune

Le club devra être représenté par

- Le Président du club ou son représentant
- Le référent PEF
- Le responsable technique ou responsable des jeunes

## FAITES VOTRE PUB !

Nous vous rappelons que pour toute annonce de tournoi, recrutement, etc... notre service communication est à votre disposition pour publier votre annonce sur notre site du District de l'Yonne, rubrique « Clubs », sous-rubrique « [Annonces](#) ».



# L'AUTODIAGNOSTIC : UN OUTIL INDISPENSABLE POUR LES CLUBS

Depuis la fin du mois de septembre 2017, l'outil nommé « l'autodiagnostic » est mis à disposition sur Footclubs. Celui-ci offre une solution simple et efficace d'établir un diagnostic sur les projets associatif, éducatif, sportif et l'encadrement du club.



Afin de faire un parfait état des lieux, ce logiciel permet de déceler les forces et faiblesses pour un travail de structuration.

Pour évoluer dans le bon sens, il est important de réaliser cette démarche d'auto-diagnostic chaque saison. Le club peut ainsi :

- pérenniser le travail et analyser à moyen terme les points à améliorer
- anticiper sur la formation des éducateurs (trices)

Si le club souhaite s'engager dans la démarche du label, la candidature est à déposer avant le 30 Novembre (voir le tutoriel). Point important : il est possible de postuler sans être éligible au moment de la candidature.

L'accompagnement qui sera mis en place avec le cadre technique et le travail du club permettront une labellisation à la fin de la saison ou sur le prochain exercice.

Pour plus d'informations, nous mettons à votre disposition un [document de présentation](#) ainsi qu'une [vidéo](#).

---

## LICENCES : RAPPEL !



**Nous vous rappelons la réglementation en vigueur sur la participation des joueurs non licenciés :**

### Article - 59

1. *Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par la Fédération, la L.F.P., les Ligues régionales, les Districts ou les clubs affiliés, tout joueur, dirigeant, éducateur ou arbitre doit être titulaire d'une licence pour son club régulièrement établie au titre de la saison en cours.*

*Cette obligation vise, entre autres, toute personne prenant place sur le banc de touche et, plus généralement, toute personne qui prend part aux activités officielles organisées par la F.F.F., la L.F.P., les Ligues régionales, les Districts ou les clubs affiliés en assumant une fonction ou mission dans l'intérêt et au nom d'un club.*

2. En cas de non-respect des obligations fixées à l'alinéa précédent, il est fait application des sanctions prévues à l'article 218 des présents règlements.
3. Toutefois, cette obligation ne s'applique pas aux journées « portes ouvertes » ou promotionnelles.

### **Article - 218** Non-respect des obligations relatives aux licences

Les clubs qui n'ont pas satisfait aux obligations fixées aux articles 30.1 et 59 des présents règlements, sont passibles de l'une ou de plusieurs des sanctions visées à l'article 200 des présents règlements, et a minima d'une amende par licence manquante.

En cas de manquement à l'article 59 des RG, vous engagez votre responsabilité juridique.

Nous vous rappelons que l'amende est fixée à 120,00 € par joueur ayant participé sans être licencié (Annexe 1 de l'Annuaire du District de l'Yonne de Football / Droits financiers et amendes).

De plus, nous vous rappelons que l'envoi des feuilles de matchs, critères et plateaux et **obligatoire**, en application de l'article 10.1 – de l'Annuaire du District de l'Yonne de Football – et qu'en cas de retard d'envoi le résultat du match inscrit sur FOOTCLUB par le club recevant ne sera pas pris en compte tant que la feuille de match n'est pas parvenue au District, et le club est passible d'une amende (Annexe 1 de l'Annuaire du District de l'Yonne de Football / Droits financiers et amendes / 5.3).

Nous vous rappelons que les feuilles de plateaux permettent de valider les équipes au titre des obligations d'équipe de jeunes et qu'en l'absence de ces feuilles les équipes ne peuvent pas être comptabilisées...

---

## « TROPHÉES PHILIPPE SÉGUIN DU FONDATION DU FOOTBALL » 10<sup>E</sup> ÉDITION



Pour la 10<sup>e</sup> année consécutive, le Fondation du Football organise les « Trophées Philippe Séguin du Fondation du Football ». Ces trophées ont pour objectifs de **détecter, récompenser et promouvoir la mise en place par les acteurs du football, amateurs et professionnels, d'actions citoyennes.**

**L'appel à candidatures pour la saison 2017-2018 est ouvert à l'ensemble des clubs de football amateur** pour lesquels une dotation financière récompense les 4 premiers prix pour chacune des 3 catégories :

**Fair-play et Citoyenneté - Egalité des chances - Santé et Environnement.**

L'an dernier, **plus de 200 clubs amateurs issus de toute la France ont concouru et 12 d'entre eux ont été récompensés.**

**Les clubs professionnels** sont également invités à concourir pour les actions citoyennes qu'ils développent. Pour cette dixième édition, deux catégories sont ouvertes aux clubs professionnels : les « Trophée Philippe Séguin » qui récompensent une action déjà réalisée et le « Trophée Foot pour Elles », prix mis en place dans le cadre d'un partenariat établi entre la Française des Jeux, le Fondation du Football et la Ligue de Football Professionnel pour promouvoir les actions en faveur de la féminisation.

Enfin, pour la 7<sup>e</sup> année consécutive, une catégorie est ouverte aux **joueurs professionnels** qui s'investissent tout particulièrement au sein d'une association.

### **Calendrier 2017-2018**

**Vendredi 8 décembre 2017 : date limite de réception des dossiers**

**Mercredi 31 janvier 2018 : Jury de sélection des lauréats**

**Avril-Mai 2018 (date à confirmer) : Jury final (audition des lauréats) et annonce des « Grands Prix »**

#### Rappel des critères d'éligibilité Trophées Philippe Séguin catégorie clubs amateurs :

- Les trophées récompenseront des clubs de football affiliés F.F.F. dont le siège se trouve sur le territoire français, métropole et Outre-mer.
- L'action présentée devra avoir été réalisée à minima sur la saison 2016 /2017.
- Le dossier doit être dûment complété, chaque partie devant être renseignée.
- L'action présentée doit s'appuyer sur le football comme levier éducatif ou social et doit correspondre à l'un des **3 thèmes suivants** (si le club mène plusieurs actions, il convient de déposer un dossier par action) :

#### **① Fair-play et citoyenneté**

- *Promotion du bénévolat, actions caritatives, promotion du club de foot comme lieu de vie, etc.*
- *Sensibilisation à l'esprit d'équipe et au fair-play, promotion du rôle de l'arbitre, respect de l'adversaire, etc.*
- *Education (accompagnement scolaire, ouverture culturelle,...)*

#### **② Egalité des chances**

- *Lutte contre le racisme et les discriminations.*
- *Féminisation : toute action en faveur de la mixité, égalité hommes/femmes, développement de la pratique des filles, féminisation de l'équipe dirigeante du club, ...*
- *Cohésion sociale, lutte contre l'exclusion (accueil des réfugiés,...), intégration des personnes en situation de handicap, insertion professionnelle, etc.*

#### **③ Santé et Environnement**

- *Relais des messages de santé publique, nutrition et hygiène de vie, lutte contre les addictions et prévention du dopage, promotion des bienfaits du football, promotion des gestes de premiers secours, etc.*
- *Réduction de la consommation d'énergie, lutte contre le changement climatique, promotion des modes de transport verts, protection de la biodiversité, sensibilisation du public, etc.*

**Pour en savoir plus et télécharger votre dossier de candidature :**

**[www.fondactiondufootball.com](http://www.fondactiondufootball.com)**

## LE FUTSAL ENTRE EN JEU



**Le jeudi 5 octobre s'est tenue une réunion Futsal au complexe sportif Serge Mesones d'AUXERRE, réunissant des dirigeants de clubs et quelques membres du District de l'Yonne.**

Ce regroupement avait pour objectif l'organisation générale de la saison. Les dirigeants des clubs engagés (Appoigny, Charbuy, Charny, Fleury-La-Vallée, Joigny, Monéteau et l'association des sourds d'Auxerre) étaient présents autour d'Éric FREMION, Responsable du Football Diversifié au District de l'Yonne, ainsi que le Président de de l'ASVA (Villeneuve l'Archevêque), tenté par le futsal...

Un rappel sur le règlement, les sanctions, les licences et l'arbitrage a été effectué. Les légers changements sur les lois du jeu ont également été évoqués. Le calendrier de la saison sera établi et envoyé aux clubs prochainement. Pour information, chaque club engagé doit inscrire au moins 1 candidat au module Futsal.

Eric a remis à chaque club inscrit, un ballon futsal.





Une mise en situation avec les joueurs du FC Monéteau et de l'US Charny ont clôturé ce rassemblement. Laurent MUSIJ, (Arbitre et Membre de la commission Foot Diversifié) et Patrick GRIVET (Arbitre) ont pu apporter leur savoir et explications quant aux nouvelles réglementations.

*Remerciements au service des sports de la mairie ainsi qu'au gardien du gymnase, qui est intervenu lors de la réunion. Remerciements aux joueurs pour leur participation ainsi qu'aux dirigeants pour leur présence.*

# PROCES - VERBAUX

PV 68 Féminisation 3

COMMISSION DE FEMINISATION  
Réunion du 2 octobre 2017

COMMISSION DE  
FÉMINISATION

**Etaient Présents :** Florence Brunet, Catherine Bolléa, Bouchra, Dany Moine, Bruno Billotte, Jean Mourey, Véronique Maison

**Absents excusés :** Dominique Girard, Héloïse Picard, Isabelle Perlin, Isabelle Frevillez, Magalie Robert

## 1. Manifestation Octobre Rose

**Vendredi 20 octobre 2017**

Lieu : AJA avant le match

### **Action :**

Tombola, le bénéfice sera reversé à la ligue contre le Cancer

Lots : 2 maillots offerts par l'AJA + voir pour 1 maillot offert par le District et peut-être ballons ?

Stands : 2 (1 à chaque entrée principale) et 1 devant la boutique AJA (tenue des stands : Catherine et Dany pour le premier et pour les autres : à déterminer

A la mi-temps du match : 4 équipes EFF à 5 (féminines) ; Bruno s'occupe des temps de jeu, le matériel sera sur place ; voir pour s'occuper des petites, peut-être leur remettre un petit bracelet à la fin des matchs, Bouchra regarde pour convier les équipes (2 de l'AJA et voir pour 2 autres)

A la fin du match des filles, tirage au sort avant la reprise de la Seconde mi-temps des pro. Et remise des lots devant la boutique de l'AJA à la fin du match.

Pour la tombola : 2 Euros le ticket, prévoir des Vitabri, des Grilles de jeu (assez grandes pour inscrire le numéro de tél.), des carnets à souches, de la monnaie...

RDV 18 heures pour l'installation

## 2. Manifestation EFF

**Samedi 21 octobre 2017**

Lieu : Appoigny géré par Bouchra

Plateau animation pour les licenciées et non licenciées.

Accueil à 14h et Début de l'animation à 14h30

Membres de la commission et district RDV à 13h15 pour tout préparer et à l'arrivée des filles, prévoir de récupérer les autorisations parentales.

Après l'EFF, rangement et petite réunion pour préparation des objectifs pour des tables rondes pour la journée de la femme (joindre le document de Bruno), voir également pour les diverses manifestations à organiser autour de la Coupe du Monde féminines.

La Présidente de commission, Florence BRUNET

**Présents** : MM Renault – Barrault - Batréau - Rollin

Assiste : Mme Lantelme (administrative)

### 3. Calendrier

La commission, vu les pièces au dossier, le PV de la commission statuts et règlements du 30 septembre 2017 :

- enregistre l'entente seniors Chemilly 2 / Mt St Sulpice 3 dans le championnat départemental 4 groupe A.

### 4. Réclamation

#### **Match 51106.1 du 30.09.17 Auxerre AJ 2 – Auxerre Sp Citoyens U13 D1 gr A**

Réserve d'après match du club d'Auxerre Sp Citoyens sur la qualification de l'éducateur Cool Fabien et du joueur Krini Ziyad d'Auxerre AJ ne présentant pas de licence.

La commission,

- met le dossier en attente de la réception de la feuille de match,
- demande au club de l'Auxerre AJ de transmettre la feuille de match, et ce pour mardi 10 octobre 2017, date impérative.
- Amende 30 € au club d'Auxerre AJ pour non envoi de feuille de match.

### 5. Matches non joués

#### **Match 50104.1 du 01.10.17 Migennes 2 – Sens Racing club 2 D2 gr A**

Demande de report de match du club de Sens Racing Club en date du 21.09.17.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 8 octobre 2017.

Amende 15 € au club de Sens Racing Club.

#### **Match 51378.1 du 01.10.17 Ravières – Asquins Départemental Féminin à 8**

Courriel du club d'Asquins en date du 27.09.17 : demande de report de match.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 29 octobre 2017.

Amende 15 € au club d'Asquins.

#### **Match 50934.1 du 30.09.17 Gron/St Clément 3 – Fontaine La Gaillarde U18 D2 gr B**

Courriel du club de Gron en date du 27.09.17 : demande de report de match.

La commission, attendu que le match n'a pas eu lieu, donne ce match à jouer le 28 octobre 2017.

Amende 15 € au club de Gron.

#### **Match 51064.1 du 30.09.17 Pont/Yonne – FC Gatinais U15 D2 gr D**

Demande de report de match du club de Pont/Yonne en date du 28.09.17.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 21 octobre 2017.

Amende 8 € au club de Pont/Yonne.

### **Match 51066.1 du 30.09.17 Gron/Paron FC 2 – Sens Franco Portugais U15 D2 g D**

Courriel du club de Gron en date du 29.09.17 : demande de report de match.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 21 octobre 2017.

Amende 8 € au club de Gron.

### **Match 51119.1 du 30.09.17 Joigny – Sens FC 2 U13 D1 gr B**

Courriel du club de Joigny en date du 27.09.17 : demande de report de match.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 4 novembre 2017.

### **Match 51166.1 du 30.09.17 St Florentin Portugais/Chéu – Tonnerre U13 D2 gr C**

Courriels du club de St Florentin Portugais en date des 27.09.17 et 03.10.17.

La commission prend note du retrait de l'équipe St Florentin Portugais/Chéu.

### **Match 51179.1 du 30.09.17 Joigny 2 – Aillant U13 D2 gr D**

Courriel du club de Joigny en date du 27.09.17 : demande de report de match.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 4 novembre 2017.

### **Match 51181.1 du 30.09.17 Joigny 3 – G.Migennes/Laroche U13 D2 gr D**

Courriel du club de Joigny en date du 27.09.17 : demande de report de match.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 4 novembre 2017.

### **Match 51194.1 du 30.09.14 Vinneuf – Gron/Véron U13 D2 gr E**

Demande de report de match du club de Gron en date du 28.09.17.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le mercredi 4 octobre 2017 à 16 h 00.

### **Match 51225.1 du 30.09.17 Charny – St Fargeau U13 D3 gr B**

Courriel du club de Charny en date du 28.09.17 : demande de report de match.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 4 novembre 2017.

## **6. Changements dates, horaires, terrains**

### **Match 50033.1 du 15.10.17 St Georges – Gron D1**

Demande de changement d'horaire du club de St Georges en date du 06.09.17.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 15 octobre 2017 à 15 h 30.

### **Match 50752.1 du 15.10.17 Champs/Yonne 2 – Vergigny D2 gr B**

Demande de changement d'horaire du club de Champs en date du 16.09.17.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 15 octobre 2017 à 12 h 00.

### **Match 50584.1 du 29.10.17 Champignelles – Andryes 2 D4 gr C**

Demande de report de match du club d'Andryes en date du 04.10.17.

La commission, vu le refus du club de Champignelles en date du 04.10.17, maintient ce match à sa programmation le 29 octobre 2017.

### **Match 51395.1 du 08.10.17 Charmoy Loisir 2 – Appoigny/Auxerre Stade Départemental Féminin à 8**

Courriel du club de Charmoy Loisir en date du 02.10.17 / changement de terrain.

La commission ne donne pas son accord et maintient ce match à jouer le 8 octobre 2017 sur le terrain du stade Lucien Leplat.

### **Match 50998.1 du 07.10.17 Toucy/Diges.Pourrain – Joigny 2 U18 D1 gr B**

Demande de changement d'horaire du club de Toucy en date du 03.10.17.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 7 octobre 2017 à 15 h 00.

Amende 15 € au club de Toucy.

### **Match 51002.1 du 14.10.17 Aillant – St Clément Onze U18 D1 gr B**

Demande de report de match du club de St Clément Onze en date du 29.09.17.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 4 novembre 2017 (1<sup>ère</sup> date de libre).

### **Match 50909.1 du 28.10.17 St Fargeau – Appoigny U18 D2 gr A**

La commission, suite à la qualification de l'équipe d'Appoigny en coupe Gambardella le 28 ou 29 octobre 2017,

- donne ce match à jouer le 2 décembre 2017.

### **Match 50940.1 du 07.10.17 St Clément Onze 2 – FC Gatinais U18 D2 gr B**

Demande de report de match du club du FC Gatinais en date du 02.10.17.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 2 décembre 2017

Amende 15 € au club du FC Gatinais.

### **Courriel du club de St Fargeau en date du 03.10.17**

La commission prend note de la programmation des matchs pour les équipes suivantes pour le club de St Fargeau :

- sur les installations du stade de ST AMAND EN PUISAYE :
  - les U 7
  - les U 17 F
  - les SENIORS 1
  - les SENIORS 2, à titre exceptionnel le 22 octobre 2017
- sur les installations du stade de ST PRIVE :
  - les U 9
  - les U 15
  - les U 18
  - les SENIORS 2, à partir du 5 novembre inclus
- Les U11 devront jouer à l'extérieur.

## **7. Feuilles de match non parvenues**

La commission, en application de l'article 10.1 – annuaire district – la feuille de match – dispositions particulières au district – en cas de retard d'envoi :

- le résultat du match inscrit sur FOOTCLUB par le club recevant ne sera pas pris en compte tant que la feuille de match n'est pas parvenue au district,
- de plus, le club est passible d'une amende fixée par le district ...

### **1er rappel concernant les feuilles de match non parvenues – journées des 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2017**

- départemental féminin à 8
  - 51376.1 Avallon Vauban FC – Semur/Epoisses
- Critérium U13 départemental 1
  - Gr B 51121.1 St Clément Onze – Auxerre AJ 3
- Critérium U13 départemental 2

- Gr A 51136.1 Auxerre AJ 4 – Auxerre AJ 5
- Gr C 51164.1 Chablis – Neuvy Sautour
- Critérium U13 départemental 3
  - Gr B 51224.1 Charmoy – Aillant 2
  - Gr C 51242.1 Héry 2 – Vergigny
  - Gr D 51297.1 St Denis – St Sérotin

Amende 30 € au club recevant pour retard d'envoi de feuille de match.

### **Rappel**

Pour les rencontre de critérium U13, les feuilles défi jongles doivent impérativement être envoyées en même temps que la feuille de match.

## **8. Feuilles de match informatisées**

### **Match 51079.1 du 23.09.17 Auxerre Sp Citoyens – Serein AS/Chablis U18 D1 gr A**

Courriel du club de Serein AS en date du 03.10.17.

La commission maintient sa décision concernant l'amende.

### **Match 50303.1 du 01.10.17 Appoigny 2 – St Georges 2 D3 gr B**

La commission, vu les pièces au dossier, le rapport informatique de la FMI,

- attendu que la FMI n'a pas été réalisée, ni de feuille de match papier,
- demande au club d'Appoigny :
  - de réaliser une feuille de match officielle papier et une fiche de constat d'échec FMI et de les transmettre par retour, au club de St Georges,
- demande au club de St Georges de transmettre ces documents dûment remplis au District, et ce pour **mardi 10 octobre 2017**, date impérative,
- demande à l'arbitre, Mr Perrigault, d'effectuer un rapport en indiquant le résultat du match, et ce pour **mardi 10 octobre 2017**, date impérative,

Amende 16 € au club d'Appoigny pour non envoi de l'imprimé de constat d'échec FMI.

### **Match 50307.1 du 01.10.17 St Fargeau – Charbuy D3 gr B**

La commission, vu les pièces au dossier, le rapport informatique de la FMI,

- prend note de la réception de la feuille de match papier et l'imprimé de constat d'échec FMI,
- enregistre le résultat : St Fargeau = 4 / Charbuy = 0.

### **Match 50372.1 du 01.10.17 Quarré/St Germain – Venoy D3 gr C**

La commission, vu les pièces au dossier, le rapport informatique de la FMI,

- prend note de la réception de la feuille de match papier et l'imprimé de constat d'échec FMI,
- enregistre le résultat : Quarré/St Germain = 1 – Venoy = 1.

### **Match 50505.1 du 01.10.17 Fleury La Vallée 2 – Cheny 2 D4 gr B**

La commission, vu les pièces au dossier, le rapport informatique de la FMI,

- prend note de la réception de la feuille de match papier et l'imprimé de constat d'échec FMI,
- attendu que le dysfonctionnement est dû au club de Cheny qui n'a pas préparé son équipe en temps utile et que celle-ci n'a pas été transmise,
- enregistre le résultat : Fleury La Vallée 2 = 5 – Cheny 2 = 0.
- Amende 46 € au club de Cheny pour absence de transmission.

### **Match 50636.1 du 01.10.17 Coulanges La Vineuse 2 – E.C.N. 2 D4 gr D**

La commission, vu les pièces au dossier, le rapport informatique de la FMI,

- prend note de la réception de la feuille de match papier et l'imprimé de constat d'échec FMI,
- enregistre le résultat : Coulanges La Vineuse 2 = 1 / E.C.N. 2 = 0.

**Match 50995.1 du 30.09.17 Joigny 2 – St Clément U18 D1 gr B**

La commission, vu les pièces au dossier, le rapport informatique de la FMI,

- attendu que la FMI n'a pas été clôturée,
- prend note de la réception de la feuille de match papier et l'imprimé de constat d'échec FMI,
- enregistre le résultat : Joigny 2 = 1 – St Clément Onze = 4.

**Match 50908.1 du 30.09.17 Vergigny – Avallon Vauban FC U18 D2 gr A**

La commission, vu les pièces au dossier, le rapport informatique de la FMI,

- prend note de la réception de la feuille de match papier et l'imprimé de constat d'échec FMI,
- attendu que le dysfonctionnement est dû au club d'Avallon Vauban FC qui n'a pas préparé son équipe en temps utile et que celle-ci n'a pas été transmise,
- enregistre le résultat : Vergigny = 2 – Avallon Vauban FC = 6.
- Amende 46 € au club d'Avallon Vauban FC pour absence de transmission.

**Match 50961.1 du 30.09.17 Champs/Yonne – Tonnerre/Varenes U15 D1**

La commission, vu les pièces au dossier, le rapport informatique de la FMI,

- prend note de la réception de la feuille de match papier,
- enregistre le résultat : Champs/Yonne = 5 – Tonnerre/Varenes = 5.

**Match 50962.1 du 30.09.17 St Clément Onze – Auxerre Sp Citoyens U15 D1**

La commission, vu les pièces au dossier, le rapport informatique de la FMI,

- attendu que le dysfonctionnement est dû au club de St Clément Onze qui n'a pas préparé son équipe en temps utile et que celle-ci n'a pas été transmise,
- prend note de la réception de la feuille de match papier,
- enregistre le résultat : St Clément Onze = 3 / Auxerre Sp Citoyens = 1.

Amende 46 € au club de St Clément Onze pour non transmission.

**Match 51019.1 du 30.09.17 Magny – Chevannes U15 D2 gr A**

La commission, vu les pièces au dossier, le rapport informatique de la FMI,

- attendu que les clubs de Magny et de Chevannes n'ont pas utilisé la tablette pour faire la FMI, par conséquent celle-ci n'a pas été transmise,
- prend note de la réception de la feuille de match papier,
- enregistre le résultat : Magny = 4 – Chevannes = 6.

Amende 46 € aux clubs de Magny et Chevannes pour non transmission.

**Match 51020.1 du 30.09.17 Courson – Avallon CO 2 U15 D2 gr A**

La commission, vu les pièces au dossier, le rapport informatique de la FMI,

- attendu que le dysfonctionnement est dû au club d'Avallon CO qui n'a pas utilisé la tablette,
- prend note de la réception de la feuille de match papier,
- enregistre le résultat : Courson = 8 / Avallon CO = 0.

Amende 46 € au club d'Avallon CO pour non transmission.

**Match 51051.1 du 30.09.17 Gurgy/Charmoy – Vergigny U15 D2 gr C**

La commission, vu les pièces au dossier, le rapport informatique de la FMI,

- attendu que la feuille de match a été déverrouillée par le secrétariat,
- prend note de la FMI et enregistre le résultat : Gurgy/Charmoy = 0 – Vergigny = 6
- transmet le courriel du club de Vergigny à la C.D.A pour information.

### **Match 51065.1 du 30.09.17 Fontaine La Gaillarde – Vinneuf U15 D2 gr D**

La commission, vu les pièces au dossier, le rapport informatique de la FMI,

- demande aux clubs de Fontaine La Gaillarde et de Vinneuf d'envoyer la feuille de match papier, et ce pour mardi 10 octobre 2017.

Amende de 30 € au club de Fontaine La Gaillarde pour non envoi de feuille de match.

## **9. Questions diverses**

### **Match 50822.1 du 24.09.17 Chassignelles/Lézennes – Héry CY**

La commission, vu les pièces au dossier, le courriel de l'arbitre, Mr Paysant, en date du 28.09.17,

- enregistre le résultat : Chassignelles/Lézennes = 2 (0) - Héry = 2 (1).

### **Match 50027.1 du 01.10.17 Charmoy – Neuvy Sautour D1**

Courrier de l'arbitre, Mr Vié en date du 03.10.17.

La commission prend note de la blessure du joueur Houfflin Quentin de Neuvy Sautour et lui souhaite un prompt rétablissement.

### **Match 50108.1 du 01.10.17 Malay Le Grand – Champigny D2 gr A**

Courriel de l'arbitre de la rencontre, Mr Massé Eric.

La commission prend note de la sortie du joueur Jourdain Sunny sur blessure (fait non inscrit sur la feuille de match).

### **Match 51518.1 du 18.11.17 Magny – St Julien CY U15**

Courriel du club de St Julien en date du 02.10.17.

La commission a procédé au tirage intégral comme pour toutes les coupes seniors et jeunes.

### **Compte-rendu d'Assemblée Générale et modification de bureau**

La commission prend note des courriers :

- Pont sur Yonne – nouveau bureau
- Villeneuve sur Yonne – démissions du Président, de la Secrétaire et de la Trésorière

Remerciements.

## **10. Désignation des délégués**

La commission prend note de la désignation des délégués officiels du district pour les matchs suivants :

### **Journée du 1<sup>er</sup> octobre 2017**

- D2 gr A 50109.1 Sens Jeunesse – Mt St Sulpice : Mr Favereaux – Mme Vié (adjointe) - à la charge du Mt St Sulpice (club demandeur).

### **Journée du 8 octobre 2017**

- D2 gr B 50747.1 Vergigny – Chatel Censoir FC : Mme Vié – à la charge de Chatel Censoir FC (club demandeur).

## 11. Tournois ou matchs amicaux

La commission enregistre les déclarations de tournois ou matchs amicaux ci-dessous. Elle rappelle aux clubs leurs responsabilités par rapport à l'assurance et à la participation des joueurs.

- Aillant – match amical U18 contre Serein AS le 07.10.17
- Villeneuve L'Archevêque – tournoi futsal le 22.10.17

*Ces tournois ou matchs amicaux ne devront pas compromettre le bon déroulement des compétitions officielles qui sont prioritaires.*

## 12. Prochaine réunion

Mercredi 11 octobre 2017 à 16 h 00

MM Renault – Barrault – Guyot - Rollin

*« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus à l'article 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors.»*

Le Président de Commission

Renault Thierry

Le Secrétaire de séance

Rollin Pascal

PV 72 Sp 9

Réunion téléphonique du 6 octobre 2017

**Présents** : MM Renault – Barrault – Rollin

**COMMISSION  
SPORTIVE**

## 13. Changements dates, horaires, terrains

**Match 51395.1 du 08.10.17 Charmoy Loisir 2 – Appoigny/Auxerre Stade Départemental Féminin à 8**

Courriel du club de Charmoy Loisir en date des 2 et 6 octobre 2017.

La commission, vu les pièces au dossier,

- vu l'indisponibilité du stade L. Leplat de Charmoy suite à la programmation du match de coupe de France Charmoy – Gueugnon le 8 octobre 2017,
- décide d'inverser le match et donne ce match à jouer le 8 octobre 2017 à 10 h 00 sur le terrain du stade d'Appoigny.

*« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus à l'article 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors.»*

Le Président de Commission

Renault Thierry